



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL METROPOLITAIN
Du lundi 23 mai 2016**

ORDRE DU JOUR

1/	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil de la métropole Du Grand Paris du vendredi 1 ^{er} avril 2016.....	10
2/	Fixation du temps de travail des agents de la métropole.....	10
3/	Adoption du régime indemnitaire des agents de la métropole.....	11
4/	Lancement de l'élaboration du Plan Climat Energie métropolitain....	12
5/	Adhésion à BRUITPARIF.....	22
6/	Adhésion à AIRPARIF.....	reporté
7/	Adhésion à l'association AMORCE.....	21
8/	Avis sur le projet de décret modifiant les statuts d'EPAMARNE.....	24

L'an deux mille seize, le lundi 23 mai à 12h25, les membres du Conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP), régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 12 mai 2016 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, se sont réunis au Pavillon Baltard à Nogent sur Marne, sous la présidence de Patrick OLLIER, Député-Maire de Rueil-Malmaison, Président élu de la Métropole du Grand Paris.

Le nombre de conseillers en exercice est de deux cent neuf (209).

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton, Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain , Philippe Bouyssou, Patrick Braouezec, Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas, Luc Carvounas, Laurent Cathala, Éric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de) , Yves Contassot, Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Stéphanie Daumin, William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Tony Di Martino, Carole Draï, Corentin Duprey, Christian Dupuy, Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Afaf Gabelotaud, Bernard Gauducheau, Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte, Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire, Eric Grillon, Daniel Guiraud, Didier Guillaume, Antoine Guisepponne, Sakina Hamid, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itkzovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Bruno Julliard, Jean-Claude Kennedy, Olivier Klein, Laurent Lafon, , Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, Jean Yves Le Bouillonec, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle, Catherine Lécuyer, Eric Lejoindre, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun, Hervé Marseille, Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Éric Mehlhorn, Jean-Loup Metton, Virginie Michel-Paulsen , Jean-Louis Missika, Georges Mothron, Gauthier Mougín, Christophe Najdovski, Jean-Charles Nègre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini, Gilles Savry, Eric Schlegel, Marie-Christine Segui, Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer, Anne Tachène, Michel Teulet, Sylvine Thomassin, Yves Thoreau, Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Corinne Valls, Sophie Vally, , Alain Vedere, Pauline Véron, Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-Marie Vilain, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Marie-Hélène Amiable (pouvoir à Jacqueline Belhomme), François Asensi (pouvoir à Nicolas Bonnet-Oulaldj), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à

Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir à Denis BADRE), Jacques-Alain Benisti (pouvoir à Jean-Pierre Spilbauer), Éric Berdoati (pouvoir à Patrick OLLIER), Julie Boillot (pouvoir à Geoffroy Boulard), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane De Paoli (pouvoir à Ivan Itzkovitch), Michel Fourcade (pouvoir à Corentin Duprey), Stéphane Gatignon (pouvoir à Séverine Maroun), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Philippe Goujon), Carine Juste (pouvoir à Patrice Leclerc), Philippe Juvin (pouvoir à Manuel Aeschlimann), Marie Kennedy (pouvoir à Dominique Adenot), Jean-Christophe Lagarde (pouvoir à Vincent Capo-Canellas), Jean-François Lamour (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Michel Teulet), Georges Siffredi (pouvoir à Eric Cesari), Laurent Vastel (pouvoir à Marie-Pierre Limoge),

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud , Françoise Baud, Jean-Didier Berger, Alain-Bernard Boulanger, Jean-Jacques Bridey, Christian Cambon, Gilles Carrez, Raymond Charresson, Jean Noël Chevreau, Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de), Marielle Sarnez (de), Christian Demuyneck , Olivier Dosne, Patrick Douet, Didier Dousset, Jean-Christophe Fromantin, Jacques Gautier, Claude Goasguen, Gérard Guille, Jean-Jacques Guillet, François Haab, Marie-Laure Harel, Eric Héléard, Frédéric Hocquard, Vincent Jeanbrun, Halima Jemni, Bertrand Kern, Nathalie Kosciusko-Morizet, Franck Le Bohellec, Jacques Mahéas, Brigitte Marsigny, Fadila Mehal, , Thierry Meignen, Joëlle Morel, Rémi Muzeau, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Didier Paillard, Philippe Pemezec, Robin Reda, Jean-Pierre Schosteck, Jean-Yves Senant, Dominique Stoppa-Lyonnet, Azzedine Taïbi , Georges Urlacher, Martine Valleton, François Vauglin.

La séance est ouverte à 12 h 15 sous la présidence de M. Ollier.

M. le Président. - Merci à Jacques JP Martin de nous accueillir dans ce magnifique pavillon Baltard. Cela nous rappelle des souvenirs. J'espère que vous aurez à cœur d'y rester jusqu'à la fin de nos travaux. Nous avons un Conseil métropolitain et ensuite, à la mezzanine on nous servira un déjeuner que je qualifierais de travail. À 15 heures, nous recevrons l'ensemble des invités pour notre séminaire qui durera deux heures sur *Inventons la Métropole du Grand Paris*. Il y a plus de 250 inscrits à ce séminaire. J'espère que la pluie ne découragera pas les bonnes volontés. C'est une très bonne surprise et c'est prometteur pour ce que nous avons à faire dans les semaines qui viennent.

En tout premier lieu, nous avons à installer un nouveau conseiller métropolitain.

Je demande à Hervé Gicquel, le nouveau Maire de Charenton-le-Pont de se lever. Je vous déclare installé dans vos fonctions de conseiller métropolitain, soyez le bienvenu.

Applaudissements.

Il nous faut nommer un secrétaire de séance. Il s'agit d'Ivan Itzkovitch.

Le quorum étant atteint, nous allons commencer la réunion de notre Conseil métropolitain.

Je vous présente Thomas Degos qui, il y a 15 jours encore, était Préfet du Morbihan et qui, depuis 15 jours, est Directeur général des services de notre métropole. Je lui souhaite la bienvenue et je souhaite que vous ayez avec lui des contacts fructueux et surtout constructifs.

Thomas Degos, en dehors du fait d'avoir des relations amicales avec bon nombre d'entre nous, a été Directeur de cabinet de Maurice Leroy, ministre de la Ville et du Grand Paris. Quand j'étais un des deux rapporteurs du texte Grand Paris, j'ai eu à travailler avec Thomas et je me suis dit, avec un certain nombre d'entre vous, que ce serait une bonne idée qu'il devienne Directeur général des services car il connaît la machine administrative et les élus. Monsieur le préfet, soyez le bienvenu.

Applaudissements.

Je vais vous faire un bref compte rendu des dossiers que nous avons abordés depuis notre dernier Conseil métropolitain. D'abord, je voudrais vous faire un retour de la conférence des présidents des territoires. La première s'est tenue le lundi 2 mai dernier et a réuni la totalité des présidents des territoires. Cela nous a permis un échange très constructif.

Construire la métropole, c'est aussi chercher à trouver, avec les territoires, des relations constructives, même si dans la loi, il n'y a pas de hiérarchie entre les territoires et la métropole ? L'ensemble des présidents de groupes se sont mis d'accord sur cette opportunité et on a pensé qu'on devait être capables de travailler avec les présidents des territoires qui peuvent aller jusqu'à des soutiens financiers sur des projets d'investissement que certains territoires, en mal de financements pourraient avoir à nous présenter. Cette première réunion a permis de dégager des méthodes de travail.

Thomas Degos réunira le G 12, le groupement des 12 directeurs généraux de services des territoires de manière régulière chaque mois, de telle sorte qu'il y ait déjà un travail de

coordination qui puisse se faire sur le plan technique. Il élargira ce G 12 en G 15 avec les trois directeurs généraux des services départementaux qui seront les bienvenus à ces réunions et nous avons décidé, pour cette première réunion, de la création d'une charte de coopération stratégique. J'ai fait cette proposition aux présidents des territoires pour bien qu'ils aient la preuve qu'il y a une volonté de les réunir et de travailler avec eux mais que cela ne suffit pas. Il faut qu'il y ait un texte qui fédère ces relations. Cette charte de coopération est en cours de rédaction. Je leur ai envoyé une première lettre pour leur demander de me répondre assez rapidement sur plusieurs points.

Le premier point est la mise en place d'un observatoire financier de la métropole. Gilles Carrez est en charge de la mise en place de cet observatoire métropolitain. Nous avons pensé qu'il était indispensable qu'il y ait un observatoire financier pour l'ensemble des territoires de la métropole mais également, on y arrivera, pour l'ensemble des communes de la métropole. Cela sera un petit peu plus long, bien sûr. J'ai envoyé une lettre à la demande de Gilles Carrez à tous les présidents avec une liste des critères qu'ils peuvent considérer comme pertinents pour créer cet observatoire. J'attends leur réponse pour qu'on puisse mobiliser ces critères et que Gilles Carrez puisse, pour le mois de septembre prochain, nous proposer le fonctionnement de cet observatoire. Quand nous aurons à prendre des décisions de subventions, d'appréciation de telle ou telle situation, nous aurons une lisibilité qui nous permettra de prendre nos décisions de manière tout à fait transparente sans qu'il n'y ait de doutes dans l'efficacité de notre travail.

Ensuite, nous allons travailler avec les présidents des territoires sur le pacte financier et fiscal de la métropole. C'est vous toutes et vous tous qui avez à y travailler. Gilles Carrez présentera en septembre une première maquette de telle sorte que l'on puisse, d'ici à décembre, l'adopter.

Nous aurons à discuter également avec les présidents de territoires de l'intérêt métropolitain. Je souhaite que les présidents des territoires nous disent sur quelles pistes ils veulent s'engager pour faire la dichotomie entre l'intérêt territorial de certaines compétences et l'intérêt métropolitain de certaines autres. Je vous rappelle que nous aurons à décider le plus rapidement possible, quand nous aurons recruté les collaborateurs qui nous permettront d'aller plus loin. Le petit commando qui s'occupera des intérêts métropolitains

aura à faire des propositions. Je souhaite que cela soit le travail du dernier trimestre. Celles et ceux qui peuvent être intéressés, parmi vous, membres du Conseil métropolitain, par les pistes à suivre pour déterminer la nature de l'intérêt métropolitain que nous aurons à décider, sont les bienvenus dans le groupe de travail que l'on constituera d'ici fin juin ou au plus tard, le 1^{er} septembre. J'appelle à la candidature de celles et ceux qui sont intéressés.

Nous allons travailler sur le Plan hôtelier métropolitain. Michel Herbillon est là et je l'ai eu encore ce matin au téléphone. C'est lui qui va s'engager dans ce travail. Il va aussi réunir une équipe pour préparer les premières réflexions sur le Plan hôtelier métropolitain avec des équipes de Paris qui y travaillent déjà et qui doivent nous apporter les éléments qui sont à leur connaissance

Nous allons avoir à mettre en place la Commission consultative de l'énergie. C'est un travail considérable et je ne sais pas comment nous allons y arriver. C'est très compliqué. Si on regarde la loi, il y a une cinquantaine syndicats de réseaux de chaleur sur le territoire de la métropole qui doivent présenter au moins un élu pour cette commission. Si on respecte strictement la loi, cela fait une commission d'une centaine de membres. Je ne sais pas comment on va réussir. Je demande que le petit groupe qui travaille à cela nous donne une marche à suivre pour qu'il soit plus concentré. Je voulais vous alerter sur ce sujet parce qu'il faut que nous la mettions en place, là-aussi normalement avant la fin de l'année. Je vais écrire, dans les jours qui suivent, à tous les présidents des syndicats des réseaux de chaleur pour les convier à une séance de travail pour mettre en place tout cela. J'ai besoin là-aussi des conseils de celles et ceux qui peuvent m'aider.

J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, après avoir eu des discussions avec Anne Hidalgo et l'équipe de Paris, il s'avère qu'Anne Hidalgo, en tant que maire de Paris, a lancé une coordination au niveau des métropoles mondiales. Elle doit tenir une réunion fin juin à Paris. Elle m'a demandé, j'y suis très sensible, que ce soit la métropole et donc le Président de la métropole qui prenne l'initiative de la convocation de cette conférence mondiale. J'ai co-signé avec elle la lettre d'invitation mais c'est quand même Anne Hidalgo et ses équipes qui ont fait ce travail. Elle m'a même proposé que la réunion n'ait pas lieu à l'Hôtel de Ville de Paris mais au CESE, le lieu de réunion de notre Conseil métropolitain. Je lui en suis

reconnaissant. C'est une raison supplémentaire de rendre lisible la métropole. Bien entendu, nous ferons cela ensemble et surtout, je m'inscrirai dans la démarche que tu as initiée, chère Anne. C'est très positif pour nous. Le rendez-vous est le 27 juin prochain au CESE. Vous allez recevoir des invitations.

Le dernier point que je voulais évoquer est la mise en place du groupe de travail Mobilité durable. Nous avons réfléchi avec les présidents de groupes compte tenu des problèmes particuliers liés à la circulation ou à ce qui concerne les pistes cyclables, nous sommes en train de lancer des investissements pour une meilleure coordination et une meilleure connexion des pistes cyclables dans toute l'aire métropolitaine. C'est un vœu qu'il faut mettre en action. Avec Gilles Carrez et à travers la critérisation des subventions que nous commencerons à servir au dernier trimestre de l'année, nous allons apporter des aides financières à ceux qui ont des projets. Vous recevrez une lettre courant juin pour vous demander si vous avez des projets qui permettent de connecter des pistes cyclables de vos communes avec d'autres communes pour que nous puissions intervenir.

On pense que ce groupe de travail Mobilité durable vous permettra d'aborder ces problèmes de circulation, y compris la traversée de Paris. Je souhaite que ce groupe, qui sera piloté par William Delannoy se mette au travail avec Daniel Guiraud qui lui s'occupe du plan Climat Air Énergie métropolitain qui travaillera en connexion directe avec ce groupe de travail. C'est à vous de lancer cette opération. J'ai reçu Marie-Pierre de La Contrie pour parler d'Autolib' et Vélib'. Elle est d'accord pour qu'on travaille à la hauteur du périmètre métropolitain. Il est normal qu'il y ait une recherche de coopération et connexion. La métropole se met à votre service pour pourvoir comment on peut, avec les communes, établir une coordination plus efficace sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette commission, ce groupe de travail Mobilité durable sera mis en place, je l'espère, d'ici le 15 juin. C'est en tout en tout cas ce que nous souhaitons.

S'agissant du salon des maires de l'AMF le lundi 30 mai, la Métropole du Grand Paris y aura son premier stand seule. Nous avons partagé un stand avec la mairie de Paris et j'en remercie Anne. Là, c'est un stand de la Métropole du Grand Paris. Puisque c'est votre stand, j'espère que vous y viendrez régulièrement pendant les trois jours. Vous y serez les bienvenus. C'est aussi une manière de montrer que la métropole existe, qu'elle se manifeste

qu'elle est là, tout comme c'est une manière de montrer qu'elle existe dans le programme des franchisements. Je voudrais qu'il y ait des réponses à nos écrits pour que l'on commence à travailler sur le programme concernant les franchisements, ponts et passerelles. Concernant la lutte contre les nuisances sonores, Laurent Lafon a commencé à travailler. Il faudrait qu'en septembre, tu puisses nous dire comment va se présenter ce programme que l'on va rendre opérationnel assez rapidement.

Il y a une évolution assez rapide du Pass Musée. Il faut que nous en reparlions afin de voir comment on va pouvoir le mettre en place.

Enfin, une recherche est faite pour créer un fonds d'investissement pour l'artisanat et le commerce dans l'aire métropolitaine pour, à partir de la loi sur la préemption des baux commerciaux, voir les communes qui sont en difficulté avec des critères dont notre ami Gilles Carrez nous fait part pour que cela soit sans contestation possible et pour faire en sorte que nous puissions aider ces communes à sauver les centres villes en évitant que des agences immobilières, des assurances ou banques s'installent à la place des commerces de proximité. Cette loi m'a permis en centre-ville de sauver une quarantaine de commerces. Chacun peut l'utiliser comme il le veut. Certains maires m'ont dit ne pas pouvoir préempter au prix du marché. Je pense qu'on peut créer cela et voir comment on peut travailler pour aider ces maires qui ont besoin d'investissements supplémentaires.

Je remercie celles et ceux qui viennent nous rendre visite en métropole. Ils sont les bienvenus.

Je remercie celles et ceux qui ont préparé cette journée car à dix, faire tout cela, y compris ce qui a été fait ici, c'est un sacré travail. Je remercie l'équipe qui, autour de Thomas Degos, a travaillé à la préparation de cette journée.

Dernier point, j'ai souhaité retirer la délibération concernant l'adhésion à AIRPARIF. Je pense qu'il faut reprendre les discussions pour être bien sûr que la cotisation correspond aux services que nous souhaitons. Daniel a fait un travail remarquable et je souhaite que ce travail soit fait en commun pour qu'on soit bien sûr qu'il n'y ait pas de critiques possibles car nous adhérons à une autre association avec des cotisations bien moins importantes. Il faut être sûr que cette cotisation est à la hauteur des espérances de la métropole. Je sais que Mme Barrati-Elbaz a dit qu'elle allait protester. Ce n'est simplement qu'un report de

délibération pour une meilleure étude de la cotisation mais en aucun cas, un renoncement à adhérer.

Les modalités de vote sont un peu compliquées, cela ne peut être qu'à main levée, j'appellerai les votes favorables ensuite les contre et les abstentions.

1. Approbation du procès verbal de la séance du conseil de la métropole du Grand Paris du vendredi 1^{er} avril 2016

M. le Président. - Vous avez reçu ce procès-verbal, il est considérable. Y a-t-il des demandes de rectifications ou des erreurs que vous souhaitez voir rectifiées ? Il n'y en a pas. Je vous demande de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Fixation du temps de travail des agents de la métropole

M. le Président. - Nous avons, à ce niveau, adopté un tableau des effectifs à hauteur de 27 personnes. Les premiers recrutements débuteront courant juin. Il appartient maintenant à notre assemblée de fixer les règles du temps de travail sur la base légale des 35 heures. Les agents doivent effectuer 1 607 heures les heures accomplies au delà de ce volume font l'objet de l'attribution de jours de réduction du temps de travail.

L'administration de la métropole n'est qu'une administration de mission et en aucun cas une administration de gestion. Avec une administration d'une trentaine de personnes (27 exactement) pour gérer les quatre compétences qui touchent les sept millions d'habitants, on ne peut pas dire que l'on crée une administration qui coûte cher ou des services métropolitains onéreux. Bien au contraire, on va créer des équipes, des commandos, sur chacune de nos quatre compétences. J'entends trop dire que nous sommes un échelon supplémentaire. Quel échelon supplémentaire ? On ne lève pas l'impôt, il n'y a pas d'administration. C'est simplement un échelon de coordination entre les 130 maires des 131 villes. Je pense que c'est utile d'avoir un échelon de coordination. Nous avons des compétences complémentaires avec les autres collectivités, région ou département et nous

travaillons la main dans la main dans l'intérêt de nos communes. Les 27 personnes auront fort à faire.

Je vous propose que le nombre de jours congés annuels soit de 27 jours, y compris les deux jours de fractionnement correspondant à une prise de jours de congés annuels sur une période prédéterminée. Le temps de travail du cycle hebdomadaire, entre 35 et 39 heures génère des jours de réduction du temps de travail jusqu'à un plafond de 25 jours. Est aussi ouverte la possibilité pour les agents de monter un compte épargne-temps permettant de capitaliser les jours non pris. Ce dispositif a fait l'objet d'une saisine du comité technique du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne. J'ai tenu une réunion à la métropole avec la totalité des syndicats, y compris ceux de la ville de Paris avec la directrice du syndicat de la petite couronne. Ceci n'a pas suscité de réactions négatives, bien au contraire. Le centre a donné un avis favorable à l'unanimité.

Je vous propose de voter sur cette proposition sauf si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Une abstention, Raphaëlle Primet du Groupe communiste de la ville de Paris.

La délibération est adoptée.

3. Adoption du régime indemnitaire des agents de la métropole

M. le Président.- Vous avez la délibération sous les yeux. C'est un système qui est simple et lisible. Il est motivant car une part des primes versées est liée aux résultats obtenus. Les quatre primes qui seront versées s'intègrent dans cette dimension de motivation.

Pour les emplois fonctionnels et les cadres d'emploi de la filière administrative : versement d'une seule prime. Ce résultat sera étendu au cadre d'emploi des adjoints techniques quand l'arrêté du corps d'état en homologie sera paru.

Le Directeur général des services bénéficiera de la prime de responsabilité instaurée par le décret numéro 88 631.

Une prime pour les ingénieurs en chef : versement d'une indemnité de performance et de fonctionnement qui exclut toute autre prime.

Pour les ingénieurs : versement d'une indemnité spécifique de service et d'une prime de service et de rendement.

Ce système est attractif. Les plafonds des primes sont ceux retenus par l'État pour les corps de référence de chacun des cadres emplois. Ce dispositif a fait l'objet d'une saisine du comité technique du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Je vous propose de voter.

Unanimité pour.

4. Lancement de l'élaboration du plan Climat Énergie métropolitain

M. GUIRAUD. - Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, je vais intervenir ici, au Pavillon Baltard pour la seizième fois car depuis quinze ans, chaque année, au mois de décembre, j'accompagne 900 seniors de la ville des Lilas qui viennent consacrer une journée conviviale à l'ancienne halle aux volailles.

Je vais vous parler du lancement de la procédure pour l'élaboration du plan Climat Air Énergie métropolitain.

Il s'agit de la planification territoriale de la transition écologique et énergétique de la Métropole du Grand Paris et de ses douze établissements publics territoriaux. C'est tout à la fois une feuille de route et un plan d'action qui qu'inscrit dans la logique des deux résolutions que nous avons adoptées à l'unanimité dans le cadre de Paris Métropole. La loi MAPTAM et la loi NOTRe nous proposent d'accomplir ce travail à l'échéance de fin 2017. Nous allons décomposer le travail en trois séquences.

Aujourd'hui, c'est le lancement et les travaux de lancement continueront jusqu'aux vacances d'été. De septembre à février 2017, ce sera la phase d'élaboration et nous finaliserons le travail entre le printemps et la fin de l'année 2017.

Je rappelle que ce plan Climat Air Énergie métropolitain devrait être conforme au SRCAE de la région adopté en 2012 avec trois items :

- L'efficacité thermique des bâtiments par la multiplication par deux de la réhabilitation tertiaire et par trois des réhabilitations résidentielles ;
- L'augmentation du recours à la chaleur urbaine avec les énergies renouvelables et de récupération ;
- La diminution des gaz à effet de serre du transport routier.

Le plan devra également être conforme à la loi Royal de 2015 : moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, moins 30 % de recours aux énergies fossiles et plus 32 % de recours aux énergies renouvelables ou de récupération. Enfin, bien entendu, le plan devra être conforme aux résolutions finales du 12 décembre de la COP 21 qui a été ratifié il y a exactement un mois par 174 pays plus l'Union Européenne. Je ne rappelle pas les objectifs ambitieux de la COP 21, d'autant plus ambitieux si, comme je le souhaite, on ne s'en tient pas à l'augmentation de 2°C mais si on essaie de la limiter à 1,5°C.

Le plan Climat Air Énergie prendra la forme d'un livrable final à deux entrées. Tout d'abord, il y a un tronc commun, le volet métropolitain qui précisera le cadre d'intervention, détaillera les objectifs et assurera la coordination dans un souci de cohérence, de lisibilité et de subsidiarité. Ensuite, il y a un volet territorial où chacun des 12 établissements publics territoriaux a un volet d'action spécifique. Le contenu du plan se déclinera entre diagnostics, émissions, consommation des énergies, production d'énergies renouvelables, analyse des vulnérabilités métropolitaines. Ensuite, il y a la stratégie territoriale avec l'identification des objectifs et des priorités. Il y a un plan d'action qui consistera à identifier des projets et enfin, un dispositif de suivi et d'évaluation en continu avec au bout d'un moment, une évaluation ex ante.

Cette gouvernance du plan Climat Air Énergie devra être partagée notamment avec les 12 établissements publics territoriaux. Pas plus tard que le 8 juin prochain, il y aura la première réunion Métropole du Grand Paris et EPR. Bien évidemment on parle de gouvernance partagée avec les partenaires naturels avec lesquels nous allons travailler sous le contrôle de mon ami Daniel Breuiller et dans le cadre de Paris Métropole avec l'ADEME, le Conseil régional, les départements, l'association AMORCE avec laquelle nous devrions contractualiser dans quelques instants.

Le Président Ollier, à l'AMIF, nous a dit : « *Laissez-nous respirer.* » Je vais vous parler d'AIRPARIF qui a vocation de contrôler l'air que l'on respire pour vous dire que je préfère voir le verre à moitié plein. Si ce n'est pas aujourd'hui que l'on acte du partenariat, de l'adhésion à AIRPARIF, je pense qu'il faut un peu de temps. Pourquoi ?

Je suis entièrement d'accord avec l'objectif fixé par le président. Si nous voulons une administration de mission et non pas de gestion, il faut que l'on puisse nouer des partenariats avec les acteurs qui font référence dans les différents domaines d'intervention de la Métropole du Grand Paris. Du point de vue des questions environnementales, AIRPARIF est une étape de référence et je pense que plutôt que de recruter trois à cinq ingénieurs, nous allons regarder avec AIRPARIF pour obtenir le meilleur rapport qualité prix de l'adhésion par rapport à la prestation qui sera rendue. Je pense et j'espère que cela ne sera que partie remise.

Voilà ce que je voulais dire sur le lancement de la procédure d'élaboration du plan Climat Air Énergie métropolitain.

Applaudissements.

M. le Président.- Parmi les intervenants, nous avons, pour le groupe UDI, Jacques Chaussat, pour les Républicains, Sylvain Berrios, pour nos amis écologistes, Galla Bridier, pour le Front de Gauche, Didier Guillaume et pour le PS, Catherine Baratti-Elbaz.

M. Chaussat.- Monsieur le Président, je vais m'efforcer de respecter les deux minutes. Je pensais avoir plus, bref. Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole du Grand Paris détient donc la compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. De ce fait, comme l'a rappelé Daniel il y a quelques instants, elle doit élaborer son plan au plus tard fin 2017. Pour répondre à cette exigence et à l'enjeu d'une métropole durable, la Métropole du Grand Paris devra proposer des actions très concrètes sur trois axes prioritaires :

- La lutte contre le réchauffement climatique ;
- La recherche d'économies d'énergie ;
- L'amélioration de la qualité de l'air.

Ce plan sera construit avec les 12 territoires et on va dire même, dans le cadre de référence des plans des 12 territoires soulignant entre autres la volonté de cohésion de l'ensemble. Rappelons que d'ici 2050, l'engagement pris est de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre. La métropole est en effet dans une très grande dépendance énergétique. Quelques chiffres : 7 % de l'énergie consommée en Ile-de-France sont produits dans la région.

Or, à l'échelle de la métropole, le potentiel des ressources d'énergie locale s'élève à 24 TerraWatts/heure avec un écart considérable au regard de la consommation observée. Dans ces conditions, la réduction de la dépendance énergétique de la métropole est un enjeu prioritaire pour assurer la sécurisation de ses approvisionnements et de sa distribution. Il est nécessaire de situer cette question dans un contexte d'accroissement de la demande au regard de grands projets comme, par exemple le nouveau réseau du Grand Paris Express.

L'objectif de réduction sera traité avec le Schéma Région Climat Air Énergie (SRCAE). Il y aura 75 % d'efforts supplémentaires à prévoir dans ce cadre. Je pense que la solution importante est de travailler sur le secteur du bâtiment existant et notamment sur les trois types de logements, les maisons individuelles, les collectifs publics ou privés et les logements sociaux. Nos leviers d'action se situent donc clairement dans la rénovation thermique du cadre bâti et dans le verdissement des réseaux de déchets, la biomasse, la géothermie profonde combinés avec des réseaux de chaleur.

Sur l'aménagement de la qualité de l'air, je ne développe pas. Je dirai simplement que les différentes informations données récemment soulignent l'urgence dans ce domaine.

Les solutions pour remédier à l'ensemble de ces situations dépassent bien sûr l'échelle des communes. Elles devront se porter à l'échelle de la métropole, laquelle devra prendre en compte la situation des résidents de la grande couronne moins bien desservis en transports en commun, expliquant la forte utilisation des véhicules personnels.

En conclusion, le plan Climat Air Énergie devra proposer dispositions et arbitrages. La MGP pourra ainsi jouer un rôle majeur pour les enjeux de santé publique et de qualité de vie pour ces habitants actuels et futurs. Pour ce faire, elle aura tout intérêt à s'appuyer sur les acteurs économiques de plus en plus sensibles à ces préoccupations, lesquels pourront être des alliés particulièrement dynamiques dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle

politique au profit de l'ensemble de la métropole et de l'ensemble de la région Ile-de-France. Le groupe UDI, bien entendu, s'engagera très fortement dans cette démarche.

Applaudissements.

M. BERRIOS.- Merci, Monsieur le Président. C'est un moment important car, comme le rappelle notre ami, l'ensemble de ce qui concerne l'environnement est et sera une compétence pleine et entière. Je pense naturellement au plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris. Nous sommes au cœur d'une de nos compétences et ce matin est un moment non pas historique mais important pour l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

Un des éléments auxquels nous devons être très attentifs, c'est d'abord que la métropole se doit d'être un catalyseur. Elle doit être en capacité à rassembler tous les acteurs, et ils sont nombreux, qu'il s'agisse des collectivités locales, d'acteurs publics ou privés. Elle doit avoir cette capacité de rassemblement, de catalyse pour ensuite produire un plan Climat Air Énergie qui ne soit pas distant du réel mais bien ancré dans nos territoires.

La deuxième chose, c'est prendre exemple sur la méthode de la COP 21. Elle n'a pas été un succès pour le climat mais en revanche, elle a été un succès dans la méthode et d'un point de vue diplomatique car cela a rassemblé tous les acteurs.

Dans la méthode, ce qui est intéressant, c'est la capacité à faire remonter l'ensemble des petites initiatives pour donner corps à une ambition collective. N'oublions pas tout ce qui se passe dans nos communes. Il n'y aura pas de plan Climat Air Énergie s'il ne s'appuie pas sur des initiatives dans chacune de nos communes. Certes les territoires sont des éléments importants de notre action et les communes et nous sommes ici représentants des communes, sont des éléments et des acteurs tout à fait fondamentaux.

Je pense que nous sommes à un moment très important de la métropole et je suis très heureux de pouvoir participer à ce grand plan Climat Air Énergie.

Mme BRIDIER. - Monsieur le Président, chers collègues, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, la transition écologique et énergétique des territoires est une priorité politique de notre de notre groupe au sein de cette métropole comme ailleurs car elle est le levier d'une réelle amélioration de la qualité de vie sur

l'ensemble du territoire métropolitain. Je rejoins ce qui a été dit par M. le Vice-président ainsi que par les membres des autres groupes sur le fait que nous vivons aujourd'hui un moment très important. La mise en place de ce plan Climat Air Énergie est l'occasion d'anticiper tant que nous pouvons le faire.

Nous voulions vous dire trois choses aujourd'hui ; cela a été dit et je rejoins la philosophie et l'esprit de la présentation de M. Guiraud.

Premièrement, nous voulons que ce plan climat soit ambitieux, dans la lignée de l'accord intergouvernemental de la COP 21 signé sur notre territoire, la Métropole du Grand Paris se doit d'être exemplaire et de réduire son empreinte écologique à terme avec des objectifs chiffrés qui se devront eux aussi d'être ambitieux.

Nous devons mener une politique résolument volontariste en direction du secteur résidentiel et tertiaire. Cela a été dit, je rappelle qu'il représente 47 % des émissions de gaz à effet de serre. Il faut aller vers plus de végétalisation, un meilleur usage de l'eau, l'utilisation de matériaux ressourcés en engageant la rénovation thermique du bâti afin de limiter la consommation énergétique ou encore en évitant l'artificialisation des sols.

Nous devons également porter une attention forte au secteur de l'industrie et développer les énergies renouvelables locales.

Enfin, nous serons très attentifs à la lutte contre la pollution de l'air et je me permets de dire ici que le retrait de la délibération relative à la subvention AIRPARIF aujourd'hui n'est pas un bon signe en cette direction à l'heure où nous vivons de multiples pics de pollution dans notre métropole et où évidemment, il n'y a pas de frontières entre les villes s'agissant de pollutions. Nous espérons qu'il s'agit bien d'un report et que nous y reviendrons lors de la prochaine séance.

Si le plan Climat Air Énergie métropolitain devra constituer le cadre de toutes les politiques publiques de notre intercommunalité, nous souhaitons qu'il soit co construit avec l'ensemble des collectivités, qu'elles soient villes ou territoires qui possèdent déjà des plans climat afin de mieux les articuler mais aussi avec les collectivités qui n'en possèdent pas car il permettra de structurer leur action en la matière. C'est bien en remettant ces perspectives dans le quotidien des citoyens grâce aux politiques locales et aux projets concrets qui sont

déjà menés avec l'aide notamment des agences locales de l'énergie que nous pouvons démontrer que la transition énergétique et climatique et à notre portée.

Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, vous pouvez être sûrs de notre engagement plein et entier dans ce travail d'élaboration du plan climat métropolitain, que cela soit dans les commissions ou au sein du comité de pilotage auquel nous espérons bien être associés. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci beaucoup de cette contribution très positive. Je répète que ce n'est qu'un report.

M. GUILLAUME. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, vous souhaitez que le plan climat puisse être adopté avant le 31 décembre 2017. Bien évidemment, nous soutenons cette démarche ambitieuse.

Il nous paraît indispensable, notamment face aux effets du dérèglement climatique, de nous engager dans la transition énergétique mais aussi la promotion des transports propres, la révolution énergétique des bâtiments ainsi que le déploiement des énergies renouvelables. Nous serons donc bien évidemment partie prenante de cette réflexion pour contribuer non seulement au plan d'action mais au dispositif de suivi et d'évaluation.

Bien que nous ne soyons qu'au début de la démarche, nous attirons l'attention du Vice-président, Daniel Guiraud, sur quelques points pouvant être des axes forts de cette démarche. Il nous semble essentiel d'encourager la sobriété énergétique et ceci notamment sur deux secteurs qui ne vont pas vous étonner : les transports et le bâtiment. Il s'agit de créer les conditions favorables à une mobilité et à des déplacements plus durables : transports collectifs, mode alternatif, covoiturage. Les modes de déplacement non polluants sont à développer à l'image notamment de ceux qui sont mentionnés dans le plan de déplacement urbain d'Ile-de-France. La métropole pourrait être volontariste en la matière afin d'améliorer les déplacements piétons et cyclistes. Nous avons bien entendu, Monsieur le Président, ce que vous avez évoqué en introduction de nos travaux, notamment avec la mise en place du groupe de travail sur les mobilités durables.

De même, il nous paraît essentiel de se positionner sur la question des transports de marchandises et notamment du fait ferroviaire. Vous le savez, les émissions de gaz à effet de serre des véhicules utilitaires légers et des poids lourds représentent 45 % des émissions

liées aux transports. Selon l'Association Française du Rail, le trafic ferroviaire en France a chuté de 31 % entre 2003 et 2013 alors qu'en Allemagne, il a augmenté de 43 % et de 15 % au Royaume-Uni. Osons nous engager sur la même voie.

Sur le secteur du bâtiment, lutter contre la précarité énergétique, c'est contribuer à la construction d'une métropole où l'on incite les bailleurs, les promoteurs, à construire des bâtiments performants et à rénover le patrimoine le plus énergivore, notamment dans le logement social. Cet axe sur l'isolation thermique pourrait être déterminé maintenant comme prioritaire. Nous le savons tous, les questions relatives à la précarité énergétique se posent de manière forte sur les phénomènes émergents et souvent bien problématiques pour les usagers.

Le patrimoine que nous avons dans la métropole a été construit après la guerre. On sait aujourd'hui qu'il est dans un état vétuste, bien souvent, quand il est hors des rénovations urbaines. Nous avons à travailler sur ces questions. Nous sommes convaincus que sans des actions de ce type, il ne peut y avoir de transition énergétique sérieuse. Pour conclure, comme vous pouvez le constater, non seulement nous soutenons la démarche mais nous saurons y contribuer et nous serons donc attentifs à l'adéquation entre l'ambition affichée et les moyens qui seront mis en œuvre. Merci.

M. le Président.- Merci pour cet engagement.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit ici de réfléchir à une de nos premières compétences qu'il s'agit de s'approprier pleinement avec une ambition forte, c'est ce qu'a exprimé Daniel Guiraud et je m'en satisfais.

Sur la méthode, il nous faut nous appuyer sur les politiques de nos territoires et de nos communes pour trouver une cohérence, des synergies à l'échelle du territoire métropolitain. C'est peut-être une de nos premières épreuves pour ce collectif que nous avons installé depuis quelques mois. C'est une épreuve qui, je l'espère, nous rassemblera jusqu'au bout puisque nous ne sommes qu'au moment du lancement. Sur le fond de ce sujet, il faut avoir en tête que c'est une thématique qui est très transversale et qui va donc interroger beaucoup de nos politiques et en particulier en concourant à cet objectif d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des sept millions de métropolitains.

Permettez-moi d'insister sur la question particulière de la qualité de l'air qui nous est chère. Il est important que nous y attachions et de noter qu'elle se pose particulièrement à l'échelle de ce territoire métropolitain et de manière urgente comme un vrai enjeu de santé publique. La métropole doit exister, doit porter un discours fort sur ces sujets-là, doit poser rapidement des actes forts pour travailler sur ces sujets là.

Si cela fait consensus aujourd'hui, je m'en réjouis. J'espère que cela sera à nouveau le cas à l'avenir et notamment quand nous aborderons les questions de mobilité durable qui sont structurantes dans ces objectifs. Merci.

M. le Président.- Merci.

Nous sommes au lancement de la procédure d'élaboration. Nous devons lancer cette procédure pour avoir ensuite la possibilité de conclure des marchés et à un moment, de nous faire soutenir par des cabinets de conseil dont on pourra éventuellement avoir besoin et lancer toutes les procédures officielles.

Deuxièmement, il y a le comité de pilotage. Ce comité de pilotage va être, pour Daniel Guiraud et moi-même, le lieu de la discussion, le meilleur moyen d'élaborer ce plan. Ce comité de pilotage, il serait opportun de le réaliser d'ici fin juin si possible.

Il y a un problème : la connexion de notre plan avec les plans territoriaux. Là, il y a une mécanique car certains ont déjà délibéré. Il faut que l'on remue tout cela. J'apprécie ce que tu fais. J'ai une totale confiance en toi pour mener ces travaux. Si tu veux bien m'accepter à tes côtés, ce sera bien volontiers car nous faisons une très bonne équipe mais il faut aller très vite et cela suscite des inquiétudes. Il faut qu'on ait les équipes et les moyens. Je pense qu'on va y parvenir. La coordination avec les territoires est peut-être un élément essentiel.

M. GUIRAUD. - Juste un mot. Le comité de pilotage se met en place dès la fin de la première réunion de coordination entre les territoires et la métropole, mercredi 8 prochain. Avant les vacances d'été, on est en phase de lancement, il faudrait qu'on ait acté du lancement opérationnel du plan.

Je souscris totalement aux propos de Jacques Chaussat, Sylvain Berrios, Galla Bridier, de Didier Guillaume et de Catherine Baratti-Elbaz. Il y a des sujets conflictuels, celui-là ne l'est

pas par essence. Je pense qu'il faudra ensuite que l'on travaille concrètement pour donner corps à ce plan.

J'ajoute et je conclus en disant qu'on ne part pas de rien et qu'on ne fait pas rien d'ici qu'on ait acté le plan, fin 2017. On part de l'expérience de deux ans de mission de préfiguration et travaux de Paris Métropole et avant même qu'on ait acté le plan Climat Air Énergie, nous aurons, dès le deuxième semestre de cette année, un certain nombre de mesures, par exemple l'aide aux artisans qui sont propriétaires d'un véhicule diesel polluant et qui n'ont pas les moyens, de par le chiffre d'affaires de leur petite entreprise, d'en changer. On a l'expérience d'un certain nombre de collectivités et au premier chef, Paris qui a déjà beaucoup travaillé sur la question. C'est un travail en temps masqué et qui est concomitant avec l'élaboration du plan Climat Air Énergie métropolitain.

M. le Président.- Merci. Tu seras le mieux placé, car tu es dans les deux équipes, pour assurer la connexion avec le groupe mobilité. À ce sujet, je voulais citer Christian Cambon qui souhaite être associé à ce groupe Mobilité.

Ce que vient de dire Daniel fait partie des initiatives que nous allons prendre en septembre car il faut qu'à partir de septembre, grâce à la critérisation à laquelle travaille la petite équipe financière, on puisse apporter des subventions dans une transparence totale. On a même évoqué un blocage des 1 000 premiers candidats. On peut dire le succès de cette opération qui sera lancée à partir de septembre.

Il faut passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervenant. Je vous demande de vous exprimer sur le lancement de la procédure d'élaboration du plan Climat Air Énergie.

Unanimité pour.

Je vais inverser l'ordre du jour pour permettre à Daniel de prendre la parole

7. Adhésion à l'association AMORCE

M. GUIRAUD.- Cette association ne nous est pas inconnue car pendant la période de préfiguration, nous avons travaillé en liaison avec des partenaires dont cette association. Elle compte 833 adhérents dont 558 collectivités territoriales. C'est un réseau d'élus et de techniciens spécialisés dans une expertise sur les déchets, l'énergie, le climat et les réseaux

de chaleur. Ce travail servira pour le plan Climat Air Énergie métropolitain mais également sur d'autres aspects, par exemple, le schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie sous l'angle de la production de chaleur et de la géothermie. Il est proposé d'adhérer à AMORCE avec une cotisation qui s'élèverait à 13 635 € pour l'exercice 2016.

M. le Président.- Pour l'adhésion à AMORCE, celles et ceux qui sont d'accord lèvent la main.

Unanimité pour.

M. JP MARTIN.- Un commentaire pour nos collègues ici présents pour renchérir sur ce que vient de dire Daniel Guiraud. Lors de l'élaboration de la loi qui a donné naissance à la Métropole du Grand Paris AMORCE nous a accompagnés dans le processus parlementaire pour revoir un certain nombre de points qui confisquaient aux communes un certain nombre de compétences que nous considérons relever de ce niveau là. Je pense notamment aux réseaux de chaleur. Qu'est-ce qui ne relève pas plus de la proximité qu'un réseau de chaleur ? C'est le rapprochement de la production d'énergie de sa consommation. AMORCE ne se contente pas d'éditer de belles brochures, ils sont sur le terrain quand il est nécessaire de défendre un certain nombre de principes auxquels nous tenons.

Mme la Président.- Je tiens à remercier Daniel Guiraud pour son investissement dans cette délégation. Il fait partie des vice-présidents le plus souvent présent dans les locaux de la métropole et je lui en suis reconnaissant.

5. Adhésion à BRUITPARIF

M. LAFON. - La délibération qui est proposée est une adhésion à BRUITPARIF. C'est l'occasion de rappeler que la métropole a une compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores avec un calendrier assez contraint qu'il nous faut bien appréhender. Normalement, nous ne pouvons pas exercer cette compétence avant que le plan Climat Air Énergie dont vient de parler Daniel ait été voté. Néanmoins, nous devons respecter un calendrier serré pour élaborer les deux principaux documents obligatoires que nous devons élaborer : les plans stratégiques avant fin juin 2017 et le plan de prévention d'exposition au bruit avant fin juillet 2018. L'idée est de se mettre au travail, notamment sur la partie diagnostique et identification des principales nuisances et des lieux impactés avant même

l'élaboration du plan, sans présager des orientations qui seront toujours retenues dans le plan.

Pour cela, avec le Président Ollier, nous avons pris contact avec la structure qui, sur notre territoire, est sans doute la plus opérationnelle et la plus active : l'association BRUITARIF qui existe depuis une quinzaine d'années et qui a déjà exercé ses compétences auprès d'un certain nombre de communes voire d'EPCI. C'est une structure qui est présidée par notre collègue Didier Gonzales au titre de ses activités de conseiller régional et qui a pour mission, depuis l'origine, d'effectuer des missions d'observation, d'évaluation, d'accompagnement des collectivités sur ces questions de nuisances sonores.

Nous avons envisagé un partenariat à deux niveaux. Le premier niveau est ce qui va être soumis à votre vote dans quelques instants : l'adhésion à la structure associative BRUITPARIF pour un montant de 20 000 €. Par ailleurs, en fonction des différentes prestations que nous aurons à leur confier, principalement liées à notre obligation réglementaire, je pense aux cartes stratégiques et au plan de prévention du bruit dans l'environnement, nous les ferons travailler avec une convention de prestation. C'est une petite parenthèse car j'ai cru comprendre qu'il y avait un petit surjet sur AIRPARIF. Il serait bien qu'on ait une cohérence d'intervention et de financement par rapport à ces structures pour que cela ne pose pas trop de difficultés.

Ce qui vous est proposé ce matin, c'est l'adhésion à BRUITPARIF, ce qui nous permettra de commencer à travailler sans tarder avec eux, à la fois sur ces obligations réglementaires et aussi sur l'identification des projets qui nécessiteraient un soutien et les modalités de notre soutien.

M. le Président.- Cela se fera avec Gilles Carrez et l'équipe finances qui va critériser, dans le cadre de l'observatoire métropolitain, une mécanique qui va mettre un peu de temps à se mettre en place. Il faut que l'on recrute les compétences. Merci d'avoir préparé cette délibération. Notre ami Gonzalez n'est pas là. Y a-t-il des intervenants ?

Je la soumets au vote.

Unanimité pour.

8. Avis sur le décret modifiant les statuts d'EPAMARNE

M. CESARI.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous avons été saisis par le préfet de région le 29 février pour une demande d'avis conformément à la disposition inscrite par l'article 321 15 du code de l'Urbanisme. Il s'agit de la refonte du décret portant création de l'établissement public EPAMARNE. Cette refonte permettra de prendre en compte la conclusion de la commission régionale de coopération intercommunale qui s'est tenue en novembre 2015 et de prendre en compte les décisions du comité interministériel du Grand Paris d'octobre 2015. Le périmètre d'EPAMARNE va être étendu à différentes communes, en l'occurrence, en ce qui concerne la métropole, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie. La gouvernance d'EPAMARNE sera modifiée pour être agrandie passant de 25 membres à 31 avec quatre membres désignés par le président de la Métropole du Grand Paris sachant que les membres désignés devront être nécessairement membres d'une commune des EPT concernés.

Le 22 avril dernier, le président de l'EPT Paris Est Marne et Loire a fait part de certaines réserves concernant son souci de la prise en considération des projets territoriaux travaillés de longue date, notamment dans le cadre du contrat de développement territorial signé avec l'État. Compte tenu des éléments qu'il nous a transmis, nous vous proposons d'avoir une délibération ainsi rédigée : *« Le conseil donne un avis favorable avec réserve au projet de décret et demande la prise en considération, au titre de ces réserves par EPAMARNE, des orientations du contrat de développement territorial affirmant la pression principalement économique des emprises de l'ancienne voie de desserte orientale ainsi que des remarques faites par les communes concernées. »*

M. le Président. - Merci.

M. ADENOT. - Merci, Monsieur le Président. Éric Cesari vient à l'instant d'ajouter des propositions pour lesquelles je suis tout à fait favorable. C'est la première fois que la métropole se trouve en débat sur des décisions qui sont liées aux opérations d'intérêt national et aux contrats d'intérêt national qui sont proposés par le Premier ministre autour de certaines gares du Grand Paris Express. Cela concerne Champigny, cela a été dit tout à l'heure, Chennevières, Ormesson et Sucy.

Je note que les conséquences de la loi telle qu'elle a réorganisé la République font quand même la bizarrerie que l'avis a été sollicité auprès du département du Val-de-Marne, auprès du territoire mais pas auprès des communes. Nous avons appris, par Jacques JP Martin, que le décret était prévu pour étendre la responsabilité d'EPAMARNE sur d'autres communes.

Le texte qui nous est soumis est juste car il prend en compte ce qui a déjà été proposé dans l'ET10. Il rappelle que les orientations existent dans ce secteur. On ne comprend pas pourquoi l'État revient sur un engagement déjà contractualisé, soumis à l'enquête publique et qui a eu l'approbation de la population. On efface tout et on recommence. Je voulais souligner ce trait dangereux d'une nouvelle intention d'État directement sur les territoires avec un motif qui m'interroge concernant. Le préfet de région avait négocié sa partie et nous étions tombés d'accord.

Deuxième chose à laquelle je souscris complètement : le besoin, à l'est de Paris, de conforter le développement économique et l'emploi. Nous ne voulons pas rester éternellement une ville dortoir. Nous espérons que cette volonté un peu pressante du Premier ministre de vouloir à tout prix signer un nouveau contrat. Il faut qu'on prenne en compte ce sur quoi nous avons déjà travaillé ensemble dans les territoires et même dans d'autres formes d'intercommunalités auparavant. Il ne faut pas effacer le tableau et recommencer. Les propositions d'amendements me vont bien et dans ces conditions, je souhaite que nous votions tous la formule qui a été résumée par Éric Cesari.

M. CATHALA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'apporter un amendement complémentaire ou un ajout à ce qui vient d'être proposé. Il s'agit d'étendre les compétences de l'EPAMARNE sur des territoires qui appartiennent à l'État. L'amendement que je propose a pour objet de demander que l'EPAMARNE prenne en considération les orientations données par les communes et les établissements public territoriaux concernés en matière d'habitat, de transport, et de respect des paysages. Voilà l'amendement que je propose.

M. le Président. - Merci, Laurent.

Après le deuxième alinéa, il s'agit de rajouter : « *Exprime son souhait que l'urbanisation de ces espaces se réalise en respectant les obligations définies par les communes impactées en*

matière de logement, de transport, d'activités économiques et des paysages de l'établissement public territorial concerné. »

Si on peut ajouter « avec réserve » pour l'avis favorable puisqu'on exprime justement les réserves dans le point numéro 2.

M. le Président. - Cela me va très bien : « *Donne un avis favorable avec réserve au projet de décret.* » C'est le premier amendement.

Le deuxième amendement c'est celui que Laurent vient de présenter. Il faut que l'on apprenne tous à travailler sur ces thématiques car à partir de maintenant, cela nous concerne tous. Il va y avoir un certain nombre de dossiers qui vont apparaître ou réapparaître très rapidement. Il faut qu'on se mette dans cette mécanique. Ce n'est pas forcément évident. Il faut qu'on fasse des efforts, d'abord pour mieux se connaître et surtout, pour anticiper sur les dossiers et mieux les connaître.

Je rajoute quelque chose. Tout à l'heure, notre ami Jacques Chaussat a parlé des acteurs économiques pour le plan Climat Air Énergie. Je pense que dans le CODEV que l'on va mettre en place, c'est peut-être une des premières choses fin juin, auxquelles il faut les associer pour qu'ils soient immédiatement opérationnels.

M. JARRY. - Sur cette question évidemment très importante de l'aménagement, des procédures d'aménagement et des outils d'aménagement, je trouve que nous devrions inciter très fortement l'État et notamment son préfet de région et lui dire qu'il y a une métropole qui a été créée le 1^{er} janvier 2016, visiblement qu'il souhaitait et que le préfet de région souhaitait lui-même. Je pense qu'au delà du passage de tel ou tel dossier, je trouve que le préfet de région serait bienvenu de venir devant la Métropole du Grand Paris pour parler de cette question : aujourd'hui, que deviennent les CDT ? Y a-t-il des territoires où les CDT sont considérés comme nuls et non avenus et d'autres, où ils considèrent qu'ils ne sont toujours pas là ? Pourquoi, dans tel endroit, on va aller vers des contrats d'intérêt national qui sont en préparation ? Je crois savoir qu'il y a neuf contrats d'intérêt national en préparation sur le périmètre de la MGP. Pourquoi, à tel endroit, étendre telle ou telle opération internationale ? Cela ne peut pas simplement relever de la seule négociation entre des collectivités territoriales et l'État. Faire la métropole, c'est forcément débattre de ces questions à l'échelle de la métropole. Après, chaque territoire et chaque commune peut

librement choisir les choses. Je suis choqué de voir qu'alors que la métropole existe, de ce point de vue, l'État fonctionne comme il fonctionnait avant, c'est-à-dire en préparant les choses avec telle ou telle collectivité sans que quelque part, cette cohérence soit non seulement exposée mais débattue avec nous. Je pense qu'il est indispensable, si on veut préserver une part d'autonomie, qu'il y ait une capacité de la Métropole du Grand Paris de peser sur ces questions.

M. le Président. - Merci. Je n'imagine pas que la Métropole existant, on ne pense pas à saisir le préfet de région pour voir avec lui comment lui envoyer les choses. Le préfet de région viendra devant le conseil métropolitain pour traiter autant de l'avenir des CDT que de la préparation des CIN. On négocie une date, probablement celle du 24 juin de telle sorte qu'il y ait une stratégie et que nous soyons capables de nous investir dans cette stratégie pour qu'on tienne la plume à deux. J'ai bien l'intention, en tant que président de la métropole, de bien faire comprendre à l'État que les maires que vous êtes et les maires que nous sommes, sont maîtres chez nous. Dans une collaboration avec l'État et les autres institutions départementales ou régionales, c'est le maire qui doit donner son avis, donner ses orientations. La métropole est là pour reprendre les avis des maires. C'est pourquoi je disais tout à l'heure que nous n'irons pas contre l'avis d'un maire concernant son territoire municipal puisque nous sommes une coopération de maires pour travailler dans l'intérêt de nos territoires respectifs. La réponse est oui et si tu tiens, en tant que président de Paris Métropole à être associé à nos discussions, aucun souci. Je voulais donner cette précision car nous sommes dans cette logique. Il est bien évident que cela se prépare et une fois de plus, cela se prépare dans un calendrier que l'on est en train de mettre en place. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, cela fait 120 jours que la métropole existe. On n'a pas fait que regarder le temps passer. Il est difficile de faire plus, y compris de faire ce que tu demandes en si peu de temps.

Mme SEGUI. - Je suis maire d'Ormesson-sur-Marne. Je suis rassurée d'entendre que les maires ne peuvent pas être laissés de côté. Dans cet élargissement, vous avez les villes d'Ormesson, Chennevières et Sucy. J'aimerais qu'on soit partie prenante et que tous les maires siègent au CA. En réalité, on parle de quatre, et que forcément, deux vont rester sans représentation. J'imagine bien, comme on peut le penser, que les villes seront au CA suivant leurs populations. Je considère qu'Ormesson-sur-Marne fait partie intégrante et

certainement très importante de cette réflexion puisqu'au mois de novembre, j'ai eu la visite du ministre qui a décidé d'exiger 500 logements sur un secteur qui appartient à l'État sans considérer ni les transports, ni les l'équipement. Je pense que c'est important et je demanderai à siéger à ce CA pour être entendue car jusqu'à jusqu'alors, ce n'était pas le cas.

M. le Président. - Nous allons regarder cela tranquillement. Il y en a quatre à désigner. Je vais consulter les présidentes des territoires, maires des communes. S'il le faut, s'il y a trop de concurrents, nous ferons un tirage au sort. Sous ces réserves, je vais faire voter les amendements. Il est logique que les maires concernés soient soit au CA.

Dans le premier amendement, il s'agit de rajoute « *avec réserve* ».

Unanimité pour.

Deuxième amendement présenté par Laurent Cathala.

Unanimité pour.

Vote de l'article ainsi amendé.

Unanimité pour.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur un sujet particulier ? Je n'ai pas de questions diverses inscrites. Notre conseil se termine.

La séance est levée à 13 h 40.